

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
M. JEAN BRISSET DES NOS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIVIÈRE-DU-MOULIN
DANS LES MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET DE CHARLEVOIX
PAR EDF ÉNERGIES NOUVELLES CANADA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 12 avril 2012 à 19 h
Hôtel La Saguenéenne
Salle Saguenay
250, rue des Saguenéens
Saguenay (Chicoutimi)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC	1
M. Sylvain Boucher	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	11
M. Jean-François Samray	
ÉQUITERRE (en lien téléphonique)	22
M. Steven Guilbeault	
Mme BRIGITTE BUSSIÈRES	31
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	
DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (en lien téléphonique).....	33
M. Alexandre Turgeon	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT AÉRIEN.....	38
M. Pierre Decelles	
REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECS	
DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	46
M. Léo Laberge	
DROIT DE RECTIFICATION	48
MOT DE LA FIN	49

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs. Alors bienvenue à cette troisième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix par EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C.

10 Bienvenue aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette Commission d'enquête. Je suis secondé par mon collègue, le commissaire Jean Brisset des Nos.

20 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par intervention avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

25 En fin de cette séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits, et les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

30 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

35 Sans plus tarder, j'invite maintenant monsieur Sylvain Boucher de la Société des établissements de plein air du Québec.

Bonsoir.

40 **PAR M. SYLVAIN BOUCHER:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

45 D'abord, d'entrée de jeu, merci à la Commission de pouvoir s'exprimer sur le projet de la Rivière-du-Moulin, un projet qui nous tient à cœur ou qui nous préoccupe parce qu'il occupe une majeure partie du secteur, une partie importante de notre secteur sur la réserve.

On a fait une petite présentation donc vous avez aussi le mémoire.

50 Je vais essayer de me faire bref!

On va faire une petite présentation de la Sépaq pour ses mandats, pour situer tout le monde quel est le constat ou le mandat de la Sépaq.

55 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e puce, 1^{re} ligne, "La Sépaq a...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e puce, 2^e ligne, "... avec les instances régionales...")

60 Parce que chacune des principales réserves fauniques a un conseil d'administration local, et les parcs, des tables d'harmonisation. Donc elle est présente dans un milieu local.

Et aussi doit réaliser une exploitation durable des réserves fauniques, donc assurer la pérennité de la ressource faunique.

65 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 6^e puce, 1^{re} ligne, "Le projet d'aménagement...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{re} puce, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... des Québécois.")

70 Les tirages au sort pour la pêche et la chasse dans chacune de nos réserves sont un exemple de ça.

Les particularités! Donc une réserve faunique doit avoir une exploitation faunique qui est durable, on l'a dit tout à l'heure.

75 L'exploitation des autres ressources sont possibles, telles la villégiature.

La gestion gouvernementale de son réseau, la Sépaq est une société d'État du gouvernement du Québec.

80 La perception publique: territoires où la conservation du milieu naturel est supérieure. Donc nos clients ont une idée, quand ils fréquentent nos territoires, qu'ils sont dans un milieu privilégié où la conservation du territoire est là depuis plus de cent (100) ans dans la Réserve faunique des Laurentides.

85 Participation régionale à la gestion et développement de la majorité des réserves fauniques, on en a parlé tout à l'heure, des CAL. Les CAL, les conseils d'administration "locals" ou les tables d'harmonisation.

90 Les réserves fauniques au Québec! Les principales caractéristiques, c'est soixante-sept mille kilomètres (67 000 km) de territoire public, c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de clientèle qui sont des Québécois. C'est six cents (600) emplois en région, des activités de chasse, de pêche, de villégiature et autres activités de plein air à la journée, avec séjour ou en hébergement.

95 Donc la Réserve faunique des Laurentides plus spécifiquement! Elle a sept mille huit cent soixante et un kilomètres (7861 km) sous gestion gouvernementale depuis 1895.

100 Territoire exceptionnel pour la pêche à l'omble de fontaine dans le sud du Québec. On a plus de trois cents (300) lacs en allopatrie, présence d'espèce d'omble de fontaine seulement, il y a pas d'autres espèces compétitrices dans le plan d'eau. Donc c'est un milieu exceptionnel en Amérique du Nord pour la pêche à la truite mouchetée, dans un habitat en allopatrie.

105 Plus de cinquante mille (50 000) jours de pêche par année y sont pratiqués. Quatre cent mille (400 000) ombles de fontaine sont récoltés annuellement par les amateurs de pêche. Le succès de pêche est en moyenne de sept (7) ombles de fontaine par jour par client.

Et il y a une forte notoriété, comme on disait, sur la pêche à l'omble de fontaine.

110 C'est un territoire aussi, ça intéresse plusieurs des participants dans la salle, qui offre une offre de chasse à l'orignal intéressante. Cette année, on a eu, en 2011, plus de quatre cents (400) groupes de chasse à l'orignal. On a récolté deux cent soixante-cinq (265) orignaux, en 2011. Le succès de chasse a été de plus de soixante-six pour cent (66 %), ce qui est excellent. Quand on fait part dans un territoire public où on peut aller à quinze pour cent (15 %), la Réserve faunique des Laurentides a un taux vraiment intéressant.

115 Donc on a une forte demande pour la chasse à l'orignal. Il y a plus de sept mille (7000) personnes qui s'inscrivent au tirage au sort pour chasser sur nos territoires.

120 L'offre de produits variés aussi y est importante. On parlait de pêche en plan américain, européen haut de gamme, pêche à la journée, chasse à l'original en plan américain et européen, chasse au petit gibier en plan européen, villégiature estivale et camping, villégiature hivernale et ski de randonnée au Camp Mercier.

125 Actifs et retombées économiques! Cent vingt (120) chalets sur le territoire, un pavillon, deux (2) campings aménagés pour cent vingt-cinq (125) sites, vingt millions (20 M\$) d'investissement depuis les années deux mille, cent trente (130) employés en période de pointe l'été, sept point cinq millions (7,5 M\$) de chiffres d'affaires annuellement. On a des embauches locales et des achats locaux également.

130 L'association avec l'entreprise privée, pour l'offre d'activités, on peut mentionner qu'on travaille avec trois (3) pourvoyeurs pour la chasse à l'ours sur notre territoire, donc un partenariat local.

135 Des dépenses aussi avec la clientèle dans les commerces locaux et des activités de biens et services. Quand on pense qu'à chaque jour, on a six cents (600) clients dans nos installations, ces gens-là consomment des produits en périphérie de nos territoires.

140 Le parc éolien est localisé en zone d'utilisation faunique récréative moins intensive dans la réserve faunique et proche de ses limites. J'explique!

145 C'est qu'on a la grande chance que ça n'a pas tombé au plein cœur de nos territoires. Si ça avait tombé en plein centre de nos territoires, on serait moins joyeux, ce serait plus difficile. C'est en périphérie nord de nos territoires, nord-est, on a peu d'hébergements, peu d'activités, ne serait-ce que quelques lacs et un peu de chasse à l'original.

Soixante-dix-sept pour cent (77 %) du périmètre éolien se retrouve dans la réserve, plus de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des éoliennes, donc cent quarante-huit (148) éoliennes sont sur notre territoire.

150 Oui il y aura par contre une très forte concentration d'éoliennes dans un même secteur de chasse, la zone 34, qui pourrait avoir les répercussions suivantes!

155 Impact sur le paysage! On dit, les beaux paysages incitent la clientèle à venir dans une réserve faunique selon trois (3) enquêtes effectuées par la Sépaq. Les éoliennes dégradent le paysage, le sentiment d'isolement et de contact avec la nature recherché par la clientèle se dégrade en présence d'éoliennes. Toujours pas selon la Sépaq, selon les clients qui la fréquentent. C'est bien important.

160 La dégradation de ces éléments diminue l'intérêt de la clientèle pour fréquenter ces dits territoires que sont les réserves fauniques.

165 Les éoliennes détériorent en permanence la qualité du paysage de certains sites stratégiques, pour mentionner celui-là du lac Marchand qui sera pris en considération dans le périmètre éolien où il est en bordure du périmètre éolien.

Un autre impact sur la superficie offerte pour la chasse à l'orignal, on en a parlé tout à l'heure, une très forte densité d'éoliennes aurait un impact majeur sur la zone 34. Il y aura cent neuf (109) éoliennes sur la zone 34.

170 Et plus mineur, sur la zone 31, avec vingt-deux (22) éoliennes, et sur la zone 32 avec quinze (15) éoliennes.

175 Impact sur le contrôle de l'accès au territoire! Certains chemins aménagés pour l'implantation et l'exploitation du parc éolien créent de nouvelles entrées dans la Réserve faunique des Laurentides. Les conséquences de ces nouvelles entrées là, problèmes de contrôle et d'accès au territoire pour la réserve, risques accrus de braconnage sur l'omble de fontaine et aussi également sur la chasse.

180 L'implantation de cent quarante-huit (148) éoliennes de deux mégawatts (2 MW) dans la réserve faunique est susceptible de perturber les activités de chasse à l'orignal et la pêche dans le territoire du parc éolien, mais aussi ailleurs dans la Réserve faunique des Laurentides. Ce qu'on entend, c'est en périphérie du parc éolien.

185 Déranger la clientèle dans la pratique de leurs activités de loisir et également où elle s'héberge.

Générer de l'insatisfaction et plus de plaintes de la clientèle.

190 Affecter la sécurité de la clientèle sur les chemins utilisés pour fins de construction du périmètre éolien.

195 Première action prise par la Sépaq pour tenter d'améliorer le projet visé! Il va sans dire que la Sépaq, on a plutôt pris le problème de l'avant, on s'est dit, qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer le processus!

Donc on a sensibilisé le promoteur éolien aux préoccupations de la réserve faunique par rapport à son projet, voir les possibilités d'amélioration du projet éolien.

200 Le promoteur a été ouvert pour discuter en vue de convenir de mesures d'harmonisation pour atténuer les répercussions du projet sur la Réserve faunique des Laurentides, compenser la Sépaq dans le cas où il serait difficile de modifier le projet, pour en atténuer les effets pour la Réserve faunique des Laurentides et principalement chez les chasseurs et pêcheurs, le but ultime de nos opérations.

205 Conclusion d'une entente d'harmonisation et de compensation! Un projet d'entente a été convenu entre les parties, mais reste à approuver par les autorités.

210 Dans le projet d'entente, il y a un accord sur les points suivants! Contrôle de l'accès aux nouvelles entrées créées dans la réserve faunique. Donc on parle de barrières, de structures comme ça. Mais comme je vous dis, on est en phase de discussions sur ça, mais je vous résume les discussions que nous avons actuellement.

215 Atténuations des impacts du projet éolien en périodes de construction et d'exploitation. Exemple, les périodes de circulation, les heures de circulation, les routes proposées, les routes qu'on désire qu'il y ait pas de circulation.

220 Compensations des impacts financiers du projet pour les activités de chasse et de pêche, nous y reviendrons, on parle plus au niveau d'aménagements pour le bénéfice de nos chasseurs et de nos pêcheurs.

225 Dans le projet d'entente, il y a un accord sur les points suivants!

230 Création d'un fonds pour la réalisation de projets par la Sépaq dans la Réserve faunique des Laurentides pour la mise en valeur et l'aménagement de la faune et de son habitat, toujours pour compenser les chasseurs et les pêcheurs qui pourraient être lésés dans les pertes de zones de chasse ou les pertes potentielles de pêche.

235 Ça pourrait être aussi sur l'accessibilité du territoire, parce qu'on pourrait compenser certaines choses en améliorant l'accessibilité des territoires, soit à l'intérieur du périmètre ou en pourtour du périmètre, donc ce qui compenserait la qualité de la chasse pour nos utilisateurs.

La protection de l'environnement, la promotion de la chasse et de la pêche et des énergies renouvelables.

235 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 1^{re} ligne, "Compte tenu...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, fin)

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Merci beaucoup pour votre présentation. J'aurais une (1) ou deux (2) questions, ensuite je céderais la parole à mon collègue, maître Brisset des Nos!

245

Vous avez fait référence à créer un fonds parc éolien de Rivière-du-Moulin avec des objectifs, quatre (4) sous-objectifs, qui en serait le gestionnaire?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

250

La Sépaq.

PAR LE PRÉSIDENT:

Exclusivement?

255

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

Exclusivement. L'esprit qui nous anime, encore là je me répète, mais le mandat qu'on a eu du gouvernement du Québec est de rendre accessible les territoires dans lesquels on gère pour le bénéfice des chasseurs et des pêcheurs québécois.

260

Nous, on se dit, bon bien, il y a une qualité d'accès, cette qualité d'accès là doit être maintenue dans la plupart du temps le plus possible.

265

Si le projet diminue cette accessibilité-là, est-ce qu'on peut, par un fonds, améliorer l'accessibilité, soit à l'intérieur du périmètre, soit à l'extérieur du périmètre, de façon à ce que les bénéfiques des chasseurs et des pêcheurs ne soient pas lésés dans ce projet-là!

Et on pense que le fonds serait une bonne solution pour ça.

270

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ce fonds serait créé à partir de la compensation que vous recevriez ou ça serait d'autres sommes d'argent?

275

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

Bien, la compensation, c'est que la compensation va tourner sous une forme d'un fonds. On pense que c'est ce qui serait le mieux pour le bénéfice...

PAR LE PRÉSIDENT:

280

C'est la même somme d'argent, en fait?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

285

C'est ce qu'on pense qui serait le mieux pour le bénéfice des utilisateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

D'accord. Vous avez également fait référence à l'importance de contrôler les nouvelles entrées. À votre connaissance, est-ce qu'il y a beaucoup de braconnage à l'heure actuelle ou est-ce qu'il y en a, mais c'est contrôlable?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

295

Il y en a, peut-être qu'on a une recrudescence ces dernières années, parce que la protection, le ministère a peut-être diminué la présence sur les territoires des agents de protection, au niveau du gouvernement, diminué leur présence, il y a peut-être eu une recrudescence ces dernières années.

300

Et l'augmentation de nouveaux chemins qui pénètrent nos territoires ne favorise pas effectivement la conservation de ces dits territoires. Donc on pense que l'utilisation de barrières appropriées quand c'est le temps, pour justement contrôler l'accès à ces territoires, va assurer aussi la pérennité de la ressource qui est à l'intérieur de la réserve.

305

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais outre le contrôle des entrées, est-ce que la Sépaq a l'intention aussi de procéder avec plus de diligence ou pour le moment, ça reste au statu quo?

310

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

Parce que la diligence, la Sépaq, c'est pas dans son mandat de faire de la protection sur le territoire. La protection est pas dans le mandat de la Société, elle est dans le mandat du ministère avec ses agents.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Est-ce qu'ils vous consultent à ce propos?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

320

Oui, on fait avec eux des plans de protection où on indique aux agents, que ce soit aux agents qui sont de la Direction de Charlevoix, de Portneuf, ici qui sont de Chicoutimi, exemple, on pense que certains points sont plus chauds ou méritent une vérification plus appropriée par vos agents, et on fait un plan de protection. On dit, bien, on pense qu'à telle période, il y a telle chose, il y a des gens qui vont braconner.

325

Donc eux vont faire des actions de prévention ou des actions aussi d'interception dans ces territoires-là, selon les informations qu'on leur donne.

330

PAR LE PRÉSIDENT:

Je me permets quand même de faire un commentaire! À la lecture de votre mémoire qui est à toutes fins pratiques la même présentation que vous avez faite de façon électronique, à la lecture du mémoire, on se rend compte qu'on devrait arriver à une conclusion très négative, et puis oups, vous arrivez à une conclusion quand même qui supporte le projet, parce que vous avez indiqué les raisons à l'effet que le promoteur, entre autres choses, s'est montré ouvert et réceptif et a adopté certains accommodements.

335

Mais les éléments négatifs que vous soulevez dans le mémoire vont rester. Par exemple, lorsque vous craignez que ça porte atteinte à la fidélisation de votre clientèle, ça, ça va rester forcément?

340

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

C'est sûr, mais pourquoi on parle justement d'éléments de compensation? Les zones de chasse sont déterminées en fonction aussi de l'accessibilité.

345

Est-ce que, si on crée par ces fonds-là de nouveaux accès à ces territoires, on peut arriver à rapetisser certaines zones de chasse de façon à ce que nos chasseurs ne perdent pas de zones de chasse dans la réserve et que la chasse soit d'autant de qualité.

350

On pense qu'il peut y avoir possiblement de la chasse à l'intérieur du périmètre éolien, mais il devra y avoir peut-être une amélioration des accès pour ce faire.

355

Le client qui serait en conséquence, dirait, oui, j'accepte de payer peut-être un prix moindre pour ce genre de produit là, mais j'ai de l'accessibilité. Les autres chasseurs qui pourraient être lésés seront peut-être bonifiés dans un secteur à proximité, parce qu'il y aura des aménagements de faits.

360 Mais c'est sûr que s'il y a rien de fait en périmètre et à l'intérieur, les chasseurs québécois seront perdants.

PAR LE PRÉSIDENT:

365 D'accord. Maître Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

370 Monsieur Boucher, vous parlez d'une entente, elle est rendue à quel niveau, cette entente-là? Est-ce qu'elle est concrétisée?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

375 On a eu quelques rencontres. Ce qu'on espère, qu'effectivement que ça se concrétisera.

PAR LE COMMISSAIRE:

380 OK. Je comprends que quand vous mentionnez dans votre mémoire, lorsqu'il y a dégradation d'un ou plusieurs de ces motifs, l'intérêt des clients diminue pour fréquenter une réserve faunique, c'est de l'extrapolation.

385 C'est pas votre sondage qui a donné ça, c'est des impressions que vous avez qui se dégagent de votre sondage, mais à l'inverse?

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

385 Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE:

390 D'accord, merci.

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

395 Mais comme je vous dis, on a la chance que c'est en pourtour nord de nos secteurs dans un coin aussi où on a peu d'hébergement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Boucher.

400

PAR M. SYLVAIN BOUCHER:

Avec plaisir.

405

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean-François Samray de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable!

415

Bonsoir.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

420

Bonsoir. Vous avez sûrement lu notre mémoire, tout au long, il y a deux (2) petites erreurs factuelles qui se sont glissées, puis on va les repasser.

425

Je vais faire quand même assez rapidement! Vous avez pu comprendre, à la lecture du mémoire, que l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable appuie le projet sans aucune réserve et en recommande au Bureau d'audiences publiques d'en faire une recommandation positive au ministre dans son rapport, et pour de nombreuses raisons.

430

Dans un premier temps, il faut réaliser que ce projet-là répond à une volonté gouvernementale, volonté gouvernementale de diversifier les sources d'approvisionnement d'énergie renouvelable.

435

Donc vous savez, le secteur éolien a connu un grand développement au Canada, et si on arrive à la page 6, à la ligne numéro 5, on constate qu'au Canada, la puissance installée au Canada, elle n'est plus de trois mille cinq cent quarante-neuf mégawatts (3549 MW), mais elle est bien maintenant rendue à cinq mille quatre cent trois mégawatts (5403 MW). Et de ce nombre, il y en a mille cinquante-sept mégawatts (1057 MW) qui sont en opération au Québec, et ce chiffre va

aller de façon grandissante, puisque l'objectif gouvernemental est d'avoir, au terme de 2015, d'avoir quatre mille mégawatts (4000 MW).

440 Ce qui permet au Québec d'avoir un des meilleurs bilans énergétiques et un des meilleurs bilans au niveau de la production ou de la faiblesse de la production de gaz à effet de serre. Donc cette énergie renouvelable là permet de rencontrer les objectifs.

445 Donc l'appel d'offres, le projet dont il est question aujourd'hui a répondu à des décrets gouvernementaux. Il a été retenu aux termes d'un appel d'offres lancé par Hydro-Québec selon des critères approuvés par la Régie de l'énergie, selon une évaluation faite par un tiers qui est la Société Merrimack pour le compte d'Hydro-Québec. La grille d'évaluation et les projets ont été approuvés, les contrats ont été approuvés par la Régie de l'énergie.

450 Et nous en sommes aujourd'hui à une des étapes clés et stratégiques pour la réalisation du projet qui est celui d'obtenir ces autorisations gouvernementales, pour finalement raccorder et être mis en service et livré aux consommateurs québécois la puissance, l'énergie provenant des trois cent cinquante mégawatts (350 MW) de puissance éolienne qui vont s'installer et ce, à un coût fort intéressant, à un coût de neuf point cinq sous (9,5 ¢).

455 Et ce coût-là pourrait lui-même être encore revu, pourrait être encore moindre, puisqu'à l'intérieur du contrat qui a été approuvé par la Régie de l'énergie, Hydro-Québec se garde les attributs environnementaux et les crédits reliés à cette énergie-là, et Hydro-Québec aura le loisir, aura certainement la sagesse de monétiser, de vendre ces crédits-là ou de les utiliser pour ses besoins propres, pour compenser les centrales thermiques dans le réseau autonome, et ce qui
460 l'empêchera d'avoir à aller acheter des crédits de carbone.

465 Donc le coût pour la société s'en trouve encore plus compétitif, puisque de ce neuf point cinq sous (9,5 ¢) là, il faut en soustraire les gains qui auront été obtenus par les crédits verts qui sont attachés aux projets énergétiques.

470 Donc c'est un projet qui, au niveau de la Stratégie énergétique, la stratégie de lutte aux changements climatiques, et la Stratégie de développement durable du gouvernement, cadre pleinement.

475 C'est également un outil de développement durable, comme on le disait, parce que c'est une énergie qui également va permettre une substitution des combustibles fossiles.

475 Vous aurez sûrement entendu, puisque c'est le lot de chacun des BAPE, de se faire dire oui, mais cette énergie-là, en a-t-on vraiment besoin, oui, mais nous ne sommes pas, de façon actuelle, en situation de surplus, au moment où le projet est devant vous!

480 L'élément est que la balance énergétique du Québec fluctue, le Québec est en surplus
énergétique, et c'est tant mieux. C'est tant mieux, puisque cette énergie renouvelable là permet la
substitution de combustibles fossiles, permet des utilisations qui étaient jusque-là non prévues, non
possibles, parce que nous n'étions pas en situation justement de surplus, donc la conversion du
transport des véhicules électriques, l'électrification des transports en commun sont des choses qui
sont possibles, parce que nous avons cette marge de manœuvre là, parce que les projets
énergétiques éoliens qui s'y ajoutent permettent d'avoir de l'énergie supplémentaire pour le
réaliser.

485 Ça permet également d'attirer ici, de venir compléter la grappe des technologies de
l'information, parce que les "servers farms" – nous sommes aujourd'hui raccordés sur Internet,
plusieurs de vos analystes et plusieurs des citoyens se seront servis de Google pour faire des
recherches ou d'autres moteurs, mais chaque fois qu'un "server farm" fait une recherche dans la
toile, ça consomme de l'énergie. Cette énergie-là est, la plupart du temps, produite de façon
490 fossile.

Donc la disponibilité de cette énergie-là renouvelable permet également l'arrivée puis
l'avènement de parcs de "servers farms" au Québec et de les alimenter avec de l'énergie
renouvelable, donc de venir verdir également tout le système Internet et autres.

495 Et dernier point, bien, ça permet également l'implantation de nouveaux clients industriels et
de le faire avec une énergie qui est propre et qui est renouvelable. Les développements qui sont
annoncés sur la Côte-Nord, notamment en matière sidérurgique, vont avoir besoin d'une énergie
importante.

500 Et comme on le voit à la page 13, au tableau numéro 3, ces données-là n'ont pas été mises
à jour, puisque ça a été rendu public hier, les données de 2010, mais on constate très aisément
que le Québec a la plus faible émission de CO₂ par million de dollars de PIB et ça, c'est en très
grande partie par la présence des énergies renouvelables, l'hydroélectricité et, de plus en plus,
505 l'énergie éolienne.

Et d'ailleurs, vous pouvez voir, en parlant de ces chiffres du rapport de 2010 rendus publics
hier par le gouvernement canadien, dans le cadre de la Convention des Nations Unies, que
l'ensemble des provinces canadiennes qui ont amélioré leur bilan au niveau de la production
d'énergie, la production d'électricité, l'ont fait parce qu'elles ont eu des programmes de déploiement
510 de l'énergie éolienne sur leur territoire.

Et le Québec ne fait pas abstraction, puisque, vous le regarderez dans les annexes A-13 et
A-14 du rapport, que la position du Québec de 2008 à 2010 est passée de trois grammes de CO₂

515 par kilowattheure (3 g CO₂/kWh) à deux grammes de CO₂ par kilowattheure (2 g CO₂/hwh) et ça, par l'avènement des centrales, des parcs éoliens.

Donc je vous dirais également que le projet a fait l'objet d'une démarche, le promoteur a été transparent dans sa démarche et il a tenu de nombreuses séances de consultation.

520 Dans les pièces DA2 qui ont été déposées, on constate également qu'il y a eu des modifications au schéma d'aménagement pour tenir compte, pour prendre en considération les demandes qui ont été faites. L'intervenant précédent vous a également lui aussi fait part des modifications qui ont été demandées.

525 Donc je pense qu'on a là un promoteur qui respecte les bonnes pratiques de l'industrie, c'est-à-dire un promoteur qui vient s'implanter dans un milieu. Il n'est pas propriétaire de ce milieu, il en est un utilisateur qui doit s'implanter dans un milieu, dans une communauté, et donc il se doit d'être en communication et d'être à l'écoute pour avoir un projet qui soit accepté par la population.

530 Et je vous dirais qu'à ce propos, puis vous pourrez regarder le rapport qui traitait du parc éolien de Murdochville, du mont Copper et mont Miller, et, ma foi, les appréhensions étaient les mêmes, par rapport à la gestion du Parc de la Gaspésie, par rapport à la chasse à l'orignal. Ce sont des appréhensions qui sont normales. C'est une appréhension par rapport aux changements.

535 La construction de projets éoliens en est un de gestion du changement. Et si vous regardez dans les documents DB5 et DB6, si je ne m'abuse, déposés par le ministère des Ressources naturelles, dans les suivis qui ont été faits sur les projets de Cartier énergie en Gaspésie, d'une certaine appréhension que les gens avaient de l'arrivée d'un parc éolien, vous constaterez par vous-mêmes que les taux de réponses, de satisfactions sont au-delà de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) sur l'ensemble des mesures qui ont été validées.

540 Et c'est en toute ligne directe avec également les sondages faits par la firme Multi Réso que nous citons dans notre mémoire. Donc tout concorde.

545 Et il est normal que par rapport aux changements, qu'on ait des appréhensions, parce qu'on ne le connaît pas, parce qu'on ne l'a jamais vécu. Mais je vous dirais que les chasseurs d'orignal n'abattent pas moins d'originaux en Gaspésie, suite à l'avènement du parc gaspésien du mont Miller et du mont Copper, et des autres parcs qui ont suivi par la suite.

550 Les originaux ne sont pas difformes, ils ne sont pas de plus petite taille, ils n'ont pas un panache réduit; au contraire, ils sont des originaux tout comme les chasseurs les aiment bien. Et ils sont présents et ils se reproduisent.

555 Mais c'est une appréhension qui est légitime, quand on n'a pas vécu. Par contre, je vous invite à aller relire ces transcriptions-là, puis à voir les suivis qui ont été faits.

560 Finalement, je vous dirais que c'est un projet qui est également bienvenu en termes de retombées économiques, tout près de huit cents millions (800 M\$) qui vont être investis, création de deux cent cinquante (250) emplois-année, donc pendant trois (3) ans, qui sont des emplois qui, ma foi, dans la région, seront bienvenus.

565 Je pense que dans une situation de sortie de crise économique mondiale, en fait, on ne saura vraiment si on en est sorti que le jour où on en sera sorti, parce que ça monte et ça redescend, mais ce sont des emplois qui auront des retombées intéressantes, des créations d'emplois, ce qui va amener un plus comme retombées locales en création d'emplois indirects, de supports et de dépenses que feront ces travailleurs-là.

570 Finalement, je vous dirais qu'au niveau touristique, bien, il faut également avoir arpenté les sentiers et avoir été dans les régions qui ont connu l'implantation de parcs et voir que la clientèle qui s'y trouve, quand on marche les crêtes de la Gaspésie, et quand on les a marchées avant l'avènement des parcs éoliens, et quand on les refait après l'avènement des parcs éoliens, quand on les voit se profiler et qu'on entend les commentaires des touristes, bien, ce qu'on entend la plupart du temps, pour y être allé et resté là pendant deux-trois (2-3) heures, c'est davantage le fait
575 de dire, regardez la beauté de la nature, du paysage, et si c'est pas merveilleux également d'avoir une source d'énergie renouvelable qui permet de conserver sur le long terme un tel paysage et d'avoir une source qui n'émet pas de bruit, d'avoir une source d'énergie renouvelable qui est faiblement émettrice de GES, donc d'être en harmonie vraiment avec la nature!

580 Est-ce que ça rend le paysage tel qu'il était au départ? Non, ça le transforme, mais ça le transforme d'une manière durable et d'une façon qui va permettre une utilisation du territoire.

585 Je pense que les retombées économiques et les ententes qui ont été faites avec le Parc de la Gaspésie ont donné des bons résultats, puisqu'ils ont permis des investissements qui ont permis d'améliorer encore l'offre touristique. Donc ça a été, au net, positif pour la région de la Gaspésie.

Je suis convaincu, de ce que j'ai entendu de l'interlocuteur précédent, et de la volonté qui anime le promoteur, qu'il en sera de même pour la région.

590 Donc en conclusion, je vous réitère mon souhait d'avoir une recommandation favorable au ministre pour le projet!

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Je vous remercie. J'ai pas tout à fait compris la fin, parce qu'en fait, votre prédécesseur avait des appréhensions que vous, vous n'avez pas. J'ai pas compris l'allusion!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

600 Bien, ces appréhensions-là ont été vécues dans le Parc de la Gaspésie, ont été exprimées lors du BAPE sur le projet de mont Copper et mont Miller, et ces appréhensions-là sont des appréhensions normales d'une arrivée d'un changement.

605 Mais force est de constater qu'au terme de la construction des parcs éoliens, au terme de l'implantation d'autres parcs éoliens en Gaspésie, elles ne se sont pas avérées.

Mais face à un changement, face à tout changement, l'être humain réagit toujours de la même façon, et il faut faire confiance, mais il faut vérifier. Puis je pense qu'il faut être de bonne foi.

610 Il y a un comité de suivi qui est créé, justement pour assurer que la communauté qui reçoit le projet puisse le faire, le suivi, et puisse être directement là, pour s'assurer que ce qui a été dit est réalisé.

615 Donc l'élément que j'amenais, c'est que les appréhensions qui étaient exprimées par mon prédécesseur sont des appréhensions qui ont été exprimées dans les années 2005-2006 pour le projet de mont Copper et mont Miller, mais qui ne se sont pas finalement avérées.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Merci. Vous avez fait référence tout à l'heure à la firme Multi Réso et aux sondages qu'elle a menés.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

625 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 Vous faites référence justement, à la page 15, qu'un sondage multivarié auprès de deux (2) populations a été mené, qui montre finalement un taux favorable relativement stable, passant de quatre-vingt-trois (83 %) à quatre-vingt-six (86 %), c'est assez stable, après la mise en service.

635 Sauf qu'il y a une note infrapaginale, et c'est là que je me posais des questions par rapport à cette information-là!

La note infrapaginale dit qu'une population vivant à moins de dix kilomètres (10 km) d'un parc éolien et une autre vivant à une plus grande distance.

640 Donc je me demandais, à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des études auprès de populations qui sont des populations riveraines?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

645 Oui, tout à fait. On pourra vous la fournir, je peux en prendre note.

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Mais à votre connaissance, les taux de satisfaction, est-ce qu'ils sont aussi élevés ou comparables?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Oui. Oui, regardez, les chiffres sont là.

655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, pas ceux-là!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

660 Non, mais il y a une étude qui a été faite jusqu'à un rayon de deux kilomètres (2 km), qui a été faite, qui a été déposée lors du dernier Congrès du TechnoCentre éolien.

665 Regardez, je vais la demander, puis je vous la ferai acheminer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait apprécié.

670 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Et ces études-là, dans le fond, celles faites par la firme Multi Réso, mais vous avez également les documents qui ont été déposés, comme je vous dis, les suivis environnementaux qui ont été faits sur les parcs de Cartier, éoliens, qui viennent confirmer qu'ils sont encore plus élevés que les chiffres là.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Vous faites également référence à la page 13 de la démarche finalement qu'a suivie le promoteur et de sa sélection, du fait qu'il a été retenu dans le cadre d'un processus d'appels.

680

Vous indiquez que la méthode utilisée allouait un maximum de quarante-cinq (45) points pour la dimension monétaire et un maximum de cinquante-cinq (55) points pour la dimension non monétaire.

685

Et là, peut-être que ça sort complètement de votre expertise, mais je voudrais savoir, est-ce que la capacité, la puissance énergétique installée, est-ce qu'elle est un facteur qui est évalué, est-ce que c'est un des critères?

690

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

La puissance installée, ça revenait au promoteur de déposer une offre. Le gouvernement était à la recherche, dans un premier temps, de mille mégawatts (1000 MW), dans un deuxième temps, de deux mille mégawatts (2000 MW). Il revenait au promoteur le soin de déposer...

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ceci n'est pas un critère alors?

700

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Ce n'était pas un critère. Les projets étaient par la suite évalués au coût de revient, au coût de revient incluant les coûts d'intégration. Et il y avait une grille de pondération d'évaluation du pointage qui avait été approuvée par la Régie de l'énergie lors d'audiences publiques, pour venir faire le tri entre les propositions de parcs éoliens qui avaient été déposées.

705

Parce que vous pouvez constater que dans les deux (2) cas, l'offre de production était nettement supérieure à ce qui était recherché.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sais pas, bien, je m'essaie quand même en vous posant la question! Par rapport au coût de revient, la question qu'on peut soulever, c'est que si un promoteur, prenons le projet ici, le promoteur désire installer cent soixante-quinze (175) éoliennes d'une puissance de deux mégawatts (2 MW).

715 Si le projet, pour des raisons X, n'était autorisé que pour un nombre d'éoliennes moindre, pourtant, comme critères de sélection ou comme critères pour l'examen et la rétention de cette offre-là, le coût de revient va probablement changer par rapport à ce qui était prévu à l'origine.

720 S'il y a moins d'éoliennes, il y a moins de puissance installée, il y a moins d'énergie vendue à Hydro-Québec.

725 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

Nécessairement. Mais je vous dirais derrière ça que toutes les éoliennes dans un parc ne sont pas égales pour autant.

730 Elles ont une puissance, mais disons de par leur localisation, elles peuvent être de beaucoup plus exposées aux vents, donc d'avoir un facteur d'utilisation beaucoup plus grand qu'une autre éolienne.

Et en ce sens, certaines vont avoir une importance plus grande dans la rentabilité du projet.

735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, ça, on est tout à fait d'accord. Mais on comprend quand même qu'un parc éolien de, mettons, cent vingt-cinq (125) éoliennes ne produira pas la même puissance qu'un parc avec cent soixante-quinze (175) éoliennes, en dépit du fait d'un facteur d'utilisation variable?

740 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:**

745 Et le fait qu'il y a un contrat qui, lui, a été, à quelque part dans une étape précédente, qui a été approuvé par la Régie de l'énergie et qu'il y a des pénalités pour non-livraison. Il y a une série de pénalités qui s'appliquent, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

750 Est-ce que pour vous, c'est une démarche tout à fait correcte, de parapher des ententes dans ces termes-là, avant la fin du processus d'évaluation?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

755 Bien écoutez, il est clair que les promoteurs ont été placés devant un processus qui avait un début par un décret, par un processus d'appels d'offres, et qui avait une fin avec le raccordement.

PAR LE PRÉSIDENT:

760 Écoutez, je jette pas le blâme du tout sur le promoteur! Je vous demande, vous, si selon votre conception de la chose, est-ce que cette démarche-là vous semble correcte, adaptée ou c'est une démarche qui mérite révision éventuelle pour qu'elle s'inscrive autrement dans le cadre du processus d'évaluation?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

765 Bien, je pense que les différents bureaux d'audiences publiques émettent des observations, puis le fait que vous le questionnez, regardez, il y a un prochain appel d'offres qui devrait suivre pour que le gouvernement arrive aux quatre mille mégawatts (4000 MW) de sa stratégie, je pense qu'il est encore temps de bonifier les façons de faire pour les prochains appels d'offres.

770 Mais regardez, la question que vous me posez aujourd'hui est sur quelque chose qui a été décidé il y a plus de cinq (5) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

775 Non, je pense qu'on ne se comprend pas, mais c'est pas grave. Monsieur Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

780 Si vous permettez! Vous parlez de pénalités. Les pénalités qui ont été bâties dans un contrat antérieur à tout le processus que nous vivons actuellement, et toujours dans l'hypothèse posée par monsieur le Président, si on en arrive à moins d'éoliennes, donc une puissance installée moindre que celle prévue au contrat, trouvez-vous ça normal, la question des pénalités, alors que c'est un facteur, c'est un tiers?

785

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

790 Regardez, vous connaissez la société d'État, et la société d'État, lorsqu'elle a signé avec Churchill Falls, elle dit à Churchill Falls, au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, vous voulez ouvrir votre contrat, il en est pas question, le contrat lie les parties, puis le contrat fait foi de tout!

PAR LE COMMISSAIRE:

795 Oui, c'est pas le même problème.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

800 Si le BAPE est capable de faire changer d'opinion la société d'État et de dire à la société d'État, bien écoutez, revoyez votre contrat, puis permettez au promoteur, pour une (1) éolienne ou deux (2) de moins que sur lesquelles nous aurions des réserves, de ne pas être pénalisé, regardez, c'est des choses qui peuvent se discuter.

805 Mais tout promoteur va se dire que lui, il est pris avec un contrat avec la société d'État, puis il veut pas vraiment en sortir.

810 Maintenant, est-ce que le contrat aurait dû être signé puis entériné après tout le processus d'autorisation puis de certification? Bien, ça aurait peut-être eu, je vous dirais, ça aurait peut-être eu – ça aurait probablement amené un élément d'une plus grande capacité d'adapter pour vraiment accroître au maximum l'acceptabilité sociale des projets.

815 Parce qu'il vient un moment donné où le promoteur, et on l'explique bien dans notre mémoire, le promoteur veut s'implanter, il a choisi la filière éolienne pour être dans le développement durable, il a répondu à un contrat, et il va faire tout en son pouvoir pour aller maximiser l'acceptabilité sociale d'un projet.

Mais à un moment donné, il peut plus, parce qu'il est pris avec un prix de revient, avec des paiements, puis avec des pénalités qui s'exposent à lui.

820 Donc l'élément que vous amenez, si le contrat aurait été finalisé une fois les autorisations émises, bien là, il y aurait peut-être eu plus de marge de manœuvre.

PAR LE PRÉSIDENT:

825 C'est la réponse que je voulais entendre depuis le début, c'était votre opinion. Je comprends que nous fonctionnons à l'intérieur d'un cadre, on n'y peut rien, on peut pas revenir en arrière, je vous demandais juste un avis.

830 C'est sûr que la Commission a toute la latitude nécessaire pour aller vers les sphères qu'elle juge les plus appropriées, les plus importantes, et fera des recommandations dans ce sens-là si elle le juge approprié.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

835 Écoutez, je vous ai quand même répondu à l'ensemble des contraintes auxquelles sont exposés les promoteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

840 Tout à fait. Bien, merci beaucoup.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

845 Merci.

ÉQUITERRE (en lien téléphonique)

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le prochain participant, c'est monsieur Steven Guilbeault d'Équiterre.

855 Monsieur Guilbeault, vous êtes au téléphone?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Oui, effectivement.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Vous pouvez nous dire bonjour deux (2) fois juste pour corriger le son!

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

865 Alors je ne peux être avec vous ce soir et je m'en excuse. Mon fils a une activité très spéciale, on fait dodo à l'école ce soir, alors c'est pour des raisons très valables que je peux pas me joindre à vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 Monsieur Guilbeault, bonsoir. Comment vous souhaiteriez procéder? Vous nous avez envoyé votre présentation électronique, quelqu'un va, j'imagine, avancer avec les différentes planches au fur et à mesure que vous allez faire votre présentation?

875 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Oui, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Parfait. Alors allez-y, on vous écoute.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

885 Tout d'abord, merci de me recevoir, malgré la contrainte du fait que je ne peux être avec vous!

890 Pour Équiterre, qui présente cette fois-ci un mémoire conjointement avec le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, la question de l'éolien s'inscrit pour nous dans un cadre plus large que celui de la lutte aux changements climatiques.

895 Pour nous, on ne peut pas dissocier ces deux (2) éléments-là et c'est aussi un peu ce que ma présentation va chercher à montrer. C'est beaucoup ce sur quoi porte notre mémoire également.

 Donc Équiterre, le deuxième acétate, s'il vous plaît, j'en parle brièvement, une organisation québécoise qui a maintenant plus de huit mille (8000) membres, qui a des activités beaucoup beaucoup au Québec, mais aussi au Canada anglais et un peu au niveau international.

900 Nous nous intéressons depuis longtemps à la question de l'éolien d'une décennie; nous sommes intervenus devant la Régie de l'énergie à plusieurs reprises, dans différentes audiences

du BAPE sur cette question-là, ainsi que nous sommes intervenus sur la place publique et à d'autres niveaux.

905 Le prochain acétate, donc rapidement, un survol de ma présentation, j'aimerais donc dresser rapidement un portrait de l'éolien.

En deuxième point, le rôle de l'énergie éolienne dans la lutte aux changements climatiques.

910 En troisième lieu, le projet précisément du parc éolien de Rivière-du-Moulin, et terminer avec la conclusion.

915 Comme je disais un peu, donc le prochain acétate, dans quelle perspective, les paramètres du mémoire, dans quelle perspective est-ce que nous avons, avec le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale, regardé cette question-là, est-ce que la mise en service de parcs éoliens au Québec d'abord contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre!

920 Ça peut jouer un rôle à ce niveau-là. Ça peut contribuer à l'économie québécoise et à ce qu'il y ait des impacts locaux acceptables, compte tenu des gains potentiels, alors une espèce de ratio coûts-bénéfices.

Prochain acétate s'il vous plaît! Portrait de l'éolien dans le monde! En 2013, donc on prévoit avoir triplé la production par rapport à 1995.

925 En 2020, l'éolien, au niveau mondial, va représenter de dix (10 %) à douze pour cent (12 %) de toute l'énergie électrique produite.

930 Et en 2030, on parle de vingt-deux pour cent (22 %), donc le cinquième de l'électricité produite dans le monde sera d'origine éolienne, ce qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de deux point cinq milliards de tonnes (2,5 G t) de CO₂ équivalent. C'est quand même pas négligeable.

935 Prochain acétate! Simplement pour montrer un peu la place du Canada au niveau des joueurs mondiaux dans l'éolien. La Chine est devenue, au cours des dernières années, le géant de l'éolien. On installe une turbine industrielle, une turbine de taille mégawatt à chaque heure en Chine.

940 Le Canada est maintenant dépassé, comme on le voit, par plusieurs pays, l'Espagne peut-être qui en produit sept (7) fois plus que nous. L'Inde, l'Allemagne, le Danemark, la Grande-Bretagne, et même sous George Bush, il y avait davantage d'éoliennes installées per capita aux États-Unis que sous la gouverne du gouvernement Harper.

945 Alors même dans des pays ou dans des contextes qui, a priori, ne sont pas particulièrement favorables aux énergies renouvelables, je pense que la plupart s'entendraient pour dire que George Bush était pas un grand ami de l'environnement ou les énergies renouvelables, il y a quand même eu un appui plus important aux États-Unis d'Amérique sous George Bush à cette filière-là que ce qu'on voit présentement au niveau canadien.

950 Prochain acétate s'il vous plaît! Alors une des questions qu'on se pose, c'est: Est-ce que le Québec est en perte de vitesse! Nous avons déjà été à l'avant-scène de l'éolien. Donc en 2012, il y a un peu plus de neuf cents mégawatts (900 MW) d'installés, soit deux pour cent (2 %) de la puissance électrique.

955 Pour 2015, il y aura environ quatre mille mégawatts (400 MW), donc à peu près huit pour cent (8 %) de la puissance installée.

Nous, on juge qu'on peut faire plus. En 2015, ça va représenter trente-sept mille (37 000) emplois et vingt-cinq millions (25 M\$) en redevances locales, notamment dans des zones où le chômage était un problème.

960 Si on se compare avec l'Ontario qui est une province plus importante en termes de nombre, en termes de chiffre d'affaires, nombre de personnes, chiffre d'affaires que le Québec, en 2011, on était à près de mille six cents mégawatts (1600 MW) installés, on en aura cinq (5000 MW) à six mille (6000 MW) en 2015, mais on voit qu'il y a une vision, il y a une direction très claire que l'Ontario s'est donnée. Donc on parle d'un nouvel appel d'offres pour dix mille mégawatts (10 000 MW) d'énergie renouvelable d'ici 2018, notamment grâce au programme de tarifs de rachat garantis en Ontario où il y a plusieurs types d'énergie renouvelable qui vont entrer sur le marché. Il y a pas juste l'éolien, mais l'éolien occupe une part importante de ça.

970 Alors sur cette question-là, nous, on pense que le Québec a besoin de se doter d'une vision pour l'après-2015, parce que là, il y a plus rien. Il y a une espèce de vide après ça.

Nous croyons qu'il y a des débouchés importants pour une nouvelle électricité qui serait produite au Québec, notamment au niveau des transports, j'y reviendrai.

975 Alors le prochain acétate! Donc un portrait que vous avez probablement déjà vu de la production éolienne pour l'ensemble du pays.

980 Donc on voit qu'on est au deuxième rang, mais l'Alberta va nous rattraper très bientôt, si le Québec se donne pas une vision pour l'avenir. On passera pas plus de temps sur cet acétate-là qu'il ne le faut!

985 Prochain acétate s'il vous plaît! On a déjà parlé de l'étude de Multi Réso, donc en 2008, pourquoi beaucoup de gens l'utilisent, parce que, jusqu'à tout récemment, je connaissais pas celle dont monsieur Samray parlait tout à l'heure du TechnoCentre éolien, mais à ma connaissance, celle de Multi Réso est l'une des rares à avoir sondé des gens sur l'installation des parcs.

990 Je tiens à préciser, pour avoir discuté avec les gens qui ont fait cette étude-là, que la question sur la perception par rapport à avant le parc et après le parc, cette question-là, elle était faite auprès de gens qui sont à moins de dix kilomètres (10 km). Alors elle n'a pas été faite, le sondage portait sur cinq cents (500) personnes à moins de dix kilomètres (10 km) et cinq cents (500) personnes sur l'ensemble du territoire québécois.

995 La question de la perception avant et après la construction des parcs, vous voyez que l'échantillon est de cinq cents (500). C'est pas l'échantillon de mille (1000) personnes pour l'ensemble du sondage. Donc cette question-là, ils ne l'ont faite qu'auprès des gens qui sont à moins de dix kilomètres (10 km) d'un parc.

1000 Vous en avez déjà parlé, on pourrait revenir, si vous voulez, mais je sens pas le besoin de passer trop de temps là-dessus non plus.

Quelques autres éléments au niveau de l'opinion publique! Prochain acétate, donc la perception de l'éolien! Donc un sondage Léger Marketing sur les préférences, en termes de production énergétique, des Québécois, c'est un sondage qui a été rendu public l'an dernier.

1005 On voit que l'éolien ressort largement en avance sur les autres formes d'énergies, deux (2) fois plus d'appui à l'énergie hydroélectrique par exemple qui est quand même bien connue au Québec. Donc il y a un fort appui à l'éolien au Québec.

1010 Prochain acétate! Donc un autre sondage Léger Marketing qui date de deux (2) ans, celui-là, mais qui montre que trois (3) Québécois sur quatre (4) sont favorables à la poursuite du développement éolien après 2015.

1015 Prochain acétate, je vous disais un peu plus tôt que pour nous, on regarde ça beaucoup dans le cadre de la lutte aux changements climatiques, il faut préciser, faut-il préciser encore aujourd'hui que quatre-vingt-deux pour cent (82 %) du bilan énergétique mondial est composé d'énergie fossile, donc pétrole, charbon, gaz naturel!

1020 Il y a un objectif international auquel n'adhère pas toute la communauté internationale, mais un nombre de plus en plus important de pays et d'organisations qui est de limiter les augmentations de température d'ici 2100 à tout au plus un degré Celsius (1 °C), un point cinq degré Celsius (1,5 °C), pardon, par rapport à l'ère préindustrielle. Or ça va demander des

réductions d'émissions de gaz à effet de serre très importantes pour un pays comme le nôtre, probablement quatre-vingts pour cent (80 %) d'ici 2050, et donc une décarbonisation majeure du secteur énergétique.

1025

Je passe rapidement sur le potentiel de réduire les GES au Québec. C'est clairement le Québec, en termes absolus, en termes per capita, un bon bilan, en matière de lutte aux changements climatiques, mais si on va au point 4, là où le nerf de la guerre au Québec en matière de lutte aux changements climatiques, c'est les transports. C'est quarante-quatre pour cent (44 %) d'émissions de gaz à effet de serre au Québec, presque cinquante pour cent (50 %) dans la grande région de Montréal.

1030

Or si on veut être capables de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, on doit s'attaquer au secteur des transports, et ça passe par une série de mesures qui sont pas toujours des mesures de nature technologique.

1035

Équiterre, Vivre en Ville et d'autres organisations ont publié un rapport qui porte sur notamment les questions d'aménagement du territoire, de réduire le kilomètre parcouru par personne, mais ça va passer aussi par des mesures technologiques, et notamment toute la question de l'électrification.

1040

L'électrification des réseaux de transport en commun, ainsi que de plus en plus de voitures hybrides, électriques, alors il va falloir de l'électricité pour ça et nous, on pense qu'à ce niveau-là, l'éolien peut jouer un rôle important.

1045

Prochain acétate! Donc vous comprendrez que notre intervention se fait surtout au niveau macro quant à la filière éolienne. On a évidemment regardé les éléments ayant trait au projet de la rivière du Moulin.

1050

Alors pour nous, ce projet-là a des avantages importants, localisation dans un milieu qui est faiblement occupé. On a positionné les éoliennes à plus de sept cents mètres (700 m) afin de réduire les nuisances qui sont liées notamment au bruit.

1055

Il y a des redevances pour les MRC et les communautés autochtones d'environ neuf cent mille dollars (900 000 \$) par an, deux cents (200) emplois en phase de construction, et toujours le contenu québécois.

1060

Le fait qu'on ait décidé, par exemple, de réutiliser des chemins déjà existants, il va y avoir évidemment construction de nouveaux chemins, mais on a décidé de réutiliser les chemins, d'enfourer les lignes de façon à minimiser les impacts visuels, alors nous, on estime que le promoteur a fait des efforts importants pour ce projet-là, pour limiter les impacts de ce projet-là.

1065 C'est clair que pour nous, il y a pas de production énergétique, de production électrique qui est verte. Ça se fait pas, de la production d'électricité, de la production énergétique qui n'a pas d'impact. Il faut essayer d'aller vers les formes de production d'énergie qui en ont le moins, et l'éolien est certainement l'une de ces formes-là.

En conclusion, le développement de l'énergie éolienne est important pour le Québec, tant au niveau économique qu'au niveau environnemental.

1070 Comme je le disais, le promoteur a travaillé de façon importante en amont pour essayer d'intégrer des enjeux locaux. Mais comme tout projet, il y a des impacts, mais nous croyons qu'ils sont atténués pour ce projet-là.

1075 Et on pense que le projet de Rivière-du-Moulin devrait recevoir l'assentiment du BAPE.

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Merci à vous, monsieur Guilbeault.

Si vous permettez, j'aurais une (1) ou deux (2) petites questions à vous poser.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1085 Certainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 La première question, en fait, qui n'a rien à voir avec le projet, mais qui a à voir avec votre mémoire, vous avez présenté une planche avec les différents secteurs des différents investissements, c'est la figure 10, les différents investissements par secteur en 2009 en milliards de dollars, en fait.

1095 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Vous êtes à quelle page?

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

À la page 8 et j'étais juste un peu surpris de voir les biocarburants dans cette figure, sachant que les biocarburants, surtout de première génération, ont fait l'objet de plusieurs articles scientifiques qui ont montré que finalement, en fonction du cycle de vie, sauf les biocarburants à partir d'éthanol canne à sucre, ne contribuent pas réellement à une diminution des gaz à effet de serre, et même dans certains cas, entraînent une augmentation par rapport au pétrole.

1105

Mais enfin, c'était juste un commentaire.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1110

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons pris position à plusieurs reprises là-dessus.

1115

En fait, ce graphique-là, ce qu'il permet de voir, donc d'une part, c'est la place de l'éolien dans le portefeuille des énergies renouvelables qui sont présentement émergentes, mais je suis tout à fait d'accord avec vous sur cette question-là.

Peut-être qu'on devrait changer le graphique pour la prochaine fois, de façon à éviter cette confusion-là.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

1125

Très bien. En fait, vous n'avez pas abordé ce point-là, mais il est écrit quand même dans votre mémoire, ce qui était écrit hier aussi dans deux (2) autres mémoires qui ont été présentés, vous faites référence à une étude, à la page 21, du National Health and Medical Research Council qui montre l'absence de lien de causalité entre les éoliennes et la santé.

Vous n'êtes pas le seul, plusieurs y ont fait référence, comme je l'ai indiqué.

1130

Par contre, je cite la dernière phrase de la page 21, vous dites que ce National Health and Medical Research Council ajoutait que, et je cite:

"Des personnes préoccupées par leur santé peuvent devenir anxieuses, ceci pouvant créer des maladies liées au stress, dont la source est leur anxiété et non les éoliennes."

1135

Je voulais savoir, c'est quoi pour vous la nuance? Supposons, par exemple, je prends l'avion, j'ai peur, et on sait que la peur souvent entraîne des maux de cœur, et je vomis, je suis

malade. C'est quoi la différence entre le fait de dire c'est pas l'avion, la cause, mais c'est ma peur qui est la cause?

1140

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Bien écoutez, cette phrase-là, évidemment, comme vous le voyez, c'est une citation du rapport. Elle est pas de nous, elle est de l'Association, du Council.

1145

Je pense qu'ils ont voulu clarifier ça, probablement par rapport à tout le débat sur des questions comme les infrasons puis tout ça.

Alors je soupçonne qu'ils ont mis cette précision-là pour dire, écoutez, c'est pas un impact direct de l'éolienne sur la santé des gens, c'est un impact indirect, donc les gens deviennent anxieux, et cette anxiété-là – alors comme vous le dites, ça pourrait être l'avion, ça pourrait être les voitures qui passent sur la rue – mais c'est pas un impact direct lié à une activité, c'est un impact indirect.

1150

J'imagine que c'est à ça qu'on voulait en venir là-dessus.

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Remarquez que je suis peut-être biaisé par mon expertise. Moi, je suis toxicologue, et puis évidemment, ce lien de causalité, les liens de causalité simples sont rares, il y a souvent des intermédiaires, il y a souvent des cofacteurs, et quand on essaie de ramener ça à la plus simple expression d'un lien de causalité simple pour prouver ou pour ne pas prouver qu'il y a une relation, sur le plan de mon expertise, je suis un petit peu agacé, mais c'est très bien comme ça.

1160

Mon collègue n'a pas d'autres questions.

1165

Monsieur Guilbeault, nous vous remercions beaucoup pour votre participation à cette Commission.

1170

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Merci de nous avoir accordé ce temps, malgré les contraintes. Au revoir.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, bonne fin de soirée, au revoir.

BRIGITTE BUSSIÈRES

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons procéder avec madame Brigitte Bussièrés, en attendant que le contact soit établi au téléphone avec monsieur Turgeon.

1185 Bonsoir madame Bussièrés.

PAR Mme BRIGITTE BUSSIÈRES:

1190 Bonsoir. Alors ce que moi, je viens vous présenter, c'est mon opinion en tant que citoyenne. J'entendais des gens qui sont un petit peu plus experts que moi, je suis pas experte, je viens vous exprimer ma position personnelle en tant que citoyenne, citoyenne de Saint-Honoré, de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

1195 Je vais tout simplement vous lire mon mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous. Je vais me permettre une seule question! Vous avez fait référence aux droits fonciers qui seraient versés au MRNF de l'ordre d'un virgule huit million (1,8 M\$) par année.

1205 À quoi pourrait servir, est-ce que cette somme-là devrait être réinvestie dans le milieu?

Est-ce que cette somme-là pourrait être canalisée pour réduire certains inconvénients associés à l'implantation du parc éolien?

1210 **PAR Mme BRIGITTE BUSSIÈRES:**

Je suis très peu familière des façons de faire du ministère des Ressources naturelles. Je sais pas de quelle façon, oui, ça pourrait...

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je suis très content que vous ne sachiez pas ça, parce que justement, je voudrais savoir, selon vous, est-ce que vous trouveriez ça intéressant, l'idée que cette somme-là soit réinvestie dans le milieu, que ça puisse être utilisé pour réduire, atténuer les impacts, que ce soit les impacts environnementaux, les impacts sur les humains?

1220

PAR Mme BRIGITTE BUSSIÈRES:

Bien sûr si c'est possible de le faire, oui, si ça l'était, ce serait une excellente idée. Parce qu'on sait qu'il va y avoir des impacts, il y en a toujours, quand il y a des infrastructures implantées par les humains.

1225

Alors tant mieux si cette somme pouvait pallier un petit peu aux désagréments et aux inconvénients qui pourraient en découler, oui.

1230

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

1235

PAR LE COMMISSAIRE:

Une question de curiosité! Vous dites que vous avez côtoyé les responsables chez EDF Énergies Nouvelles dans le cadre de votre travail...

1240

PAR Mme BRIGITTE BUSSIÈRES:

Bien moi, au niveau de mon organisation, j'organise un événement avec qui j'ai collaboré, ce sont des gens qui ont collaboré à mon événement en tant que partenaires.

1245

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, merci madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250

Merci beaucoup madame.

1255 **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE**
(en lien téléphonique)

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Alors monsieur Alexandre Turgeon du Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale est avec nous au téléphone.

Bonsoir monsieur Turgeon.

1265 **PAR M. ALEXANDRE TURGEON:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 La parole est à vous.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1275 Écoutez, je vais être très bref, je sais pas si vous avez eu le temps de prendre connaissance de notre intervention? Est-ce que vous êtes toujours là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Oui, je vous écoute, allez-y.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1285 Donc le Conseil régional de l'environnement désirait souligner son appui important à ce projet éolien.

1290 Le Conseil régional de l'environnement est fortement en faveur du développement des énergies éoliennes au Québec, et on a donc cru, parce que malheureusement pour nous, il y a eu des demandes d'audiences pour ce projet-là, cru important de venir apporter le support à ce projet-là.

Un projet qui nous a été présenté il y a un peu plus d'un an par le promoteur qui a pris la peine de rencontrer différentes organisations, comme d'autres promoteurs l'avaient fait également dans notre région.

1295 Et suite à notre rencontre qu'on avait eue avec le promoteur, je me souviens qu'une réaction que j'avais eue, c'est: on est chanceux, dans la région de la Capitale-Nationale, les projets éoliens qui nous sont présentés sont franchement à très faible impact, vraiment pas susceptibles de déplaire à la population, comme ça a pu se produire dans d'autres régions.

1300 Et pour nous, les impacts de ce projet-là sont absolument pas significatifs et devraient absolument pas freiner le développement, la réalisation du projet.

1305 Je sais pas si c'est pour se donner bonne conscience environnementale au Québec, on s'acharne sur ce genre de projet là qu'on va demander des audiences publiques sur l'environnement sur des projets éoliens ou sur des trains de banlieue, alors que par ailleurs, on a des croûtes à manger en matière d'aménagement du territoire puis en matière de transport, puis qu'on laisse faire allégrement plein de mauvais projets au Québec auxquels il faudrait qu'on s'attaque réellement pour réduire notre impact sur l'environnement.

1310 Alors pour nous, c'est dommage que des personnes, même si c'est légitime, je peux notamment comprendre les individus qui ont un impact direct à eux de vouloir demander une audience, mais c'est quand même pour nous dommage qu'on soit obligé de passer à travers ce processus-là. On souhaite qu'il y ait le moins d'entraves possibles qui soient imposées au promoteur pour permettre la réalisation.

1315 Puis si je peux me permettre en conclusion, de reprendre votre question que vous avez posée à l'intervenante précédente, sur la question des redevances! Compenser les impacts sur le milieu, pour nous – bien d'abord, je rappellerais que le projet se fait à peu près à plus de quatre-vingts pour cent (80 %) sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale, et j'espère que dans votre esprit, c'était certainement pas compenser des villégiateurs qui ont eu la chance de bénéficier d'un territoire public et qu'il y a pas de garantie, quand on donne des baux de villégiature à des usagers, il y a pas de garantie qu'on va maintenir cet usage-là à long terme.

1320 Alors pour nous, il y a pas de compensation à des individus à donner très certainement dans le cadre de ce projet-là.

1325 Les régimes de redevances devraient servir la collectivité en priorité, puisqu'il s'agit d'un territoire public. Alors pour nous, les redevances doivent demeurer au bénéfice de la collectivité.

1330 Alors je terminerais là-dessus, puis je prendrai pas davantage de votre temps, à moins que vous ayez des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 Très bien. Je vous remercie. Peut-être une question que j'aimerais vous poser qui touche un très court paragraphe que vous avez inséré à la page 2, et je vous cite:

1340 "Quant aux impacts environnementaux, en comparaison avec d'autres filières, y compris la filière hydraulique, les perturbations physiques engendrées par le projet sont extrêmement limitées eu égard à la puissance énergétique générée."

 Donc vous faites là un arbitrage finalement entre les impacts environnementaux et la puissance énergétique.

1345 Vous avez sûrement suivi un peu les discussions et les échanges qu'il y a eus autour de ce dossier, quelle est votre position, en fait la position du Conseil sur les espèces menacées et vulnérables?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1350 Oui, je réfléchis, parce que c'est pas dans notre – même si je suis un peu au courant du débat!

1355 Bien d'abord, est-ce qu'il y a vraiment présence d'espèces menacées et vulnérables? C'est notre interrogation qu'on continue de se demander.

1360 Est-ce que c'est pas un prétexte invoqué, même s'il y a un potentiel qu'il y en ait, est-ce qu'il y en a vraiment? Et est-ce que c'est pas actuellement un prétexte qui est invoqué par certains pour freiner le projet?

 Ceci dit, on est en présence d'un projet important en termes de puissance énergétique et à notre avis, à un moment donné, on a des choix à faire en termes de développement.

1365 C'est ce que j'appelais se donner bonne conscience en matière d'environnement. Alors on va être rapide à grimper dans les rideaux pour sauver une espèce vulnérable, mais à part vouloir faire les vrais choix de société pour réellement réduire notre empreinte énergétique et réduire notre consommation, notamment de combustible fossile, et vraiment remettre en question nos modes de vie qui ont des impacts environnementaux extrêmement importants, mais par ailleurs, on va se donner bonne conscience, parce que là, dans tel projet, on a imposé à un promoteur qu'il protège une espèce menacée.

1370

1375 Or personnellement, ça nous rend impatients au Conseil régional de l'environnement ce genre de débat là, de pas être capables de faire les vrais débats, les vrais choix de société qui sont difficiles, parce qu'ils nécessitent de complètement remettre en question notre façon de fonctionner à l'égard de l'utilisation des ressources. Et là, quand on a un projet qui vise à nous donner une meilleure empreinte environnementale, bien, on est là à chercher des poux pour bloquer ou empêcher potentiellement le projet.

1380 Et moi, ce que je crains, c'est que ce soit, plus souvent qu'autrement, animé par la volonté de bloquer le projet pour des fins personnelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 Très bien. Maintenant, ça, c'est votre position ou c'est la position du Conseil?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1390 C'est la position du Conseil. Écoutez, vous savez peut-être qu'on s'est opposés au prolongement de l'autoroute 175, et je pense que le prolongement de l'autoroute 175, les impacts sur l'environnement de la construction et de la réalisation de l'autoroute étaient passablement supérieurs à celui du projet que vous êtes en train d'étudier.

1395 Ceci dit, c'est pas pour ces impacts-là qu'on s'opposait principalement au projet. On s'opposait, parce qu'on pensait que c'était un mauvais choix d'investissement public et il y avait d'autres façons de corriger les problèmes de sécurité.

Or, c'est traditionnel au Conseil régional de l'environnement de ne pas être dans le micro au niveau des impacts environnementaux, mais vraiment au niveau macro.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1405 Très bien. Donc je comprends que la position de votre Conseil, elle est à tout à fait contraire à celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune par rapport aux espèces menacées et vulnérables, et plus spécifiquement à la position du ministère par rapport à la grive de Bicknell?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1410 Oui, écoutez, notre compréhension, c'est qu'il y a un potentiel, il y a un potentiel de présence de cette espèce-là, mais il faudrait le confirmer. Il faudrait qu'il y ait davantage d'analyses pour le confirmer.

Et ceci dit, je sais pas c'est quoi les aménagements que le promoteur peut faire le cas échéant pour réduire les impacts de son projet à l'égard de cette espèce-là, mais pour nous, c'est pas dans la balance, c'est pas un impact qui doit être extrêmement pesant.

1415

Je pense que si on veut vraiment avoir un impact sur l'environnement, bien, il faut penser à commencer à réduire notre consommation de combustible fossile de façon extrêmement sérieuse, à arrêter de faire des développements qui sont dépendants de l'automobile et d'avoir besoin de recourir à l'automobile pour l'ensemble de nos déplacements. Ça, c'est des vrais choix de société.

1420

Je pense qu'on ne fait que se donner bonne conscience en tenant ce genre de débat là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Bon, alors je comprends bien, je vous résume bien en disant que vous banalisez, et c'est le choix en fait de votre Conseil, la problématique des espèces menacées et vulnérables, comparativement aux avantages qui peuvent découler d'un parc éolien de cette envergure?

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

1430

Oui. Mais je veux peut-être nuancer mon propos, comprenez bien! Je dis pas qu'il faut pas tenir compte de la présence d'espèces menacées, qu'il faut pas prendre les précautions pour ne pas avoir d'impact sur les espèces menacées, mais effectivement, je vous donne raison quand vous résumez en disant que dans la balance, en regard de l'importance d'augmenter notre production d'énergie avec la filière éolienne, effectivement dans la balance, notre choix va en faveur du développement.

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Très bien. Merci beaucoup pour votre participation.

PAR M. ALEXANDRE TURGEON:

Je vous remercie.

1445

1450

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT AÉRIEN

PAR LE PRÉSIDENT:

1455

Maintenant, c'est monsieur Éric Lippé de l'Association québécoise du transport aérien.

Bonsoir.

1460

PAR M. PIERRE DECELLES:

Alors ce sera pas monsieur Lippé, ça va être Pierre Decelles, mais c'est également l'Association québécoise du transport aérien, parce que monsieur Lippé ne pouvait pas se déplacer ce soir.

1465

Je suis membre du conseil d'administration depuis maintenant près de neuf (9) ans, alors je connais très bien le dossier.

1470

Alors moi, je suis ici ce soir pour vous parler en fait, vous présenter les inquiétudes de l'Association québécoise du transport aérien, notamment en termes de contrôle aérien, d'espace aérien et de trafic aérien, l'impact qu'il pourrait avoir sur les différents systèmes de navigation dans l'état actuel du projet, c'est-à-dire dans la façon dans laquelle il est présenté.

1475

J'essaierai bien sûr de vous présenter ça de la façon la plus simple possible, parce qu'il y a des technicalités bien sûr par rapport au transport aérien, par rapport aux systèmes de navigation et de contrôle aérien qui dépassent probablement largement, je dirais, les points d'intérêts peut-être du Bureau à ce moment-là, ce que vous faites présentement, mais j'essaierai de garder ça dans un corridor qui serait compréhensible pour tout le monde.

1480

Alors dans un premier temps, je vais vous faire la lecture du mémoire, et puis peut-être expliquer davantage au niveau des routes aériennes, pour que ce soit plus clair pour vous.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "L'Association québécoise...")

1485

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... de l'aéroport de Bagotville.")

Qui est indiqué sur la diapositive, complètement en haut de la diapositive.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "L'AQTA est un organisme...")

1490

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)

Si vous avez des questions sur l'impact par rapport aux routes aériennes, je peux vous répondre.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Decelles.

1500 Peut-être une (1) question ou deux (2) par rapport à votre première recommandation!
"Obliger le promoteur à déplacer les éoliennes qui sont dans le champ de vision du radar et qui causeront de l'interférence."

J'imagine que vous les avez identifiées?

1505 **PAR M. PIERRE DECELLES:**

Effectivement, si on regarde la diapositive telle que je vous la présente...

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je la vois devant moi!

PAR M. PIERRE DECELLES:

1515 OK, vous l'avez! Alors ce qui est en jaune, ça représente le parc éolien.

Comme je disais tout à l'heure, au niveau de la distance – en fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que l'Association n'est pas en désaccord avec le parc éolien, c'est juste avec sa proximité par rapport à l'aéroport, parce que ça cause une zone aveugle au radar.

1520 Donc comme c'est à proximité et du VOR et à l'intérieur du quatre-vingts kilomètres (80 km), à ce moment-là, on a une perte de radar qui est pas acceptable, parce qu'à ce moment-là, on perd les cibles, et ça fait une interférence marquée.

1525 En fait, on ne voit plus, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on ne voit plus le trafic aérien à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 Et là, c'est tout le parc qui est visé?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1535 Parce que le parc, oui, que ce soit à son point le plus près ou à son point le plus éloigné, il est à l'intérieur du quatre-vingts kilomètres (80 km), qui ne répond pas aux critères de l'annexe 1 et de l'annexe 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Pour bien comprendre, vous demandez le déplacement de toutes les éoliennes?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1545 Il faut que le parc d'éoliennes soit déplacé plus loin, il faut qu'il soit à l'extérieur d'un rayon de quatre-vingts kilomètres (80 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Et est-ce que vous avez déjà eu des contacts avec le promoteur ou vous n'avez jamais eu de contact à cet effet?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1555 Moi personnellement, j'ai pas eu de contact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais votre organisme?

1560 **PAR M. PIERRE DECELLES:**

À ce que je sache, non, il y a pas eu de contact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Vous n'avez pas été contacté vous non plus, je parle de l'Association, par le promoteur?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1570 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 Au fond, ce que vous dites, c'est que le parc n'a pas sa place là par rapport à la sécurité du transport aérien?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1580 Effectivement. C'est que l'impact, ce qu'on prétend sauver au niveau environnemental et en termes de coûts, et au niveau d'économie, si on veut, de matières fossiles, bien, le fait d'établir d'un parc là va faire en sorte qu'on est obligé de tout déplacer le transport aérien, tout le trafic qui passe dans ce secteur-là, ce qui va amener des circuits d'attente, des délais, des modifications de routes, ça fait qu'au bout de la ligne, tout ce qu'on va gagner, on va le perdre.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous l'avez apprécié?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1590 Si?

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Cet impact justement qu'aurait sur le trafic aérien la localisation du parc éolien tel qu'il est présenté actuellement?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1600 On n'a pas fait le calcul, mais c'est évident qu'en déplaçant tous les trafics et en augmentant les délais, c'est un impact direct.

1605 Si on prend le nombre de mouvements par année à Bagotville, pour vous donner une idée, ça a passé de cinquante mille (50 000) mouvements par année à soixante mille (60 000) mouvements par année environ, un mouvement étant considéré comme un atterrissage ou un décollage.

1610 La majorité des vols sont en provenance du sud, donc en provenance de Montréal ou de Québec, donc transitent tous dans ce secteur-là.

Ça pourrait avoir un impact sur environ dix mille (10 000) vols par année. Si on regarde ça, c'est environ, au moins dix mille (10 000) vols par année qui devraient être déroutés ou avec des circuits d'attente, ou devraient être détournés ailleurs, qui occasionneraient des délais.

1615 On pourrait le chiffrer, mais on n'a pas fait l'exercice à ce moment-ci, mais c'est sûr et certain que ça, c'est un impact direct.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Donc les mesures prévues dans l'étude d'impact, à l'effet de mettre des lumières au-dessus de chacune des éoliennes, etc...

PAR M. PIERRE DECELLES:

1625 C'est pas un problème physique. Comme je vous ai dit tout à l'heure, pour nous, la distance est suffisamment loin que ça répond au TP 312 qui est le document lorsqu'il y a des constructions à proximité de l'aéroport.

1630 Le problème que l'on rencontre maintenant, c'est un problème où il va y avoir une perte de signal d'un radar qui est un outil essentiel au contrôle de la circulation aérienne. Parce qu'il y a de la réfraction.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Technologiquement, il y a rien d'autre qu'on peut faire pour régler cette perte de radar, non?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1640 Non, il y a des choses qui ont été faites ailleurs, par exemple en Californie, où on a essayé – parce qu'ils ont un peu le même problème – donc on a essayé de mettre un deuxième radar pour essayer de combler le manque, mais l'interférence entre les deux (2) radars fait en sorte que c'est dysfonctionnel. Donc on n'y gagne pas.

1645 Puis on comprend que c'est des systèmes qui sont extrêmement coûteux, là, à ce moment-ci. C'est géré par le militaire, parce qu'on parle d'une base militaire au niveau de Bagotville. Mais le radar est utilisé au niveau civil également.

PAR LE PRÉSIDENT:

1650 D'accord. Maître Brisset des Nos.

PAR LE COMMISSAIRE:

1655 Monsieur Decelles, j'ai certaines petites difficultés à comprendre. Vous l'avez dit vous-même dans votre mémoire, l'aéronautique relève du fédéral, est de juridiction fédérale.

Je comprends qu'il y a pas eu aucune manifestation de la part du gouvernement fédéral pour interdire le parc éolien?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1660 Il y a eu des consultations, ce qu'on sait, nous, au niveau de l'Association, c'est qu'il y a eu des consultations en 2008.

PAR LE COMMISSAIRE:

1665 Je comprends, mais il y a pas eu, à votre connaissance, de prohibition de la part du gouvernement fédéral, alors que la Cour suprême vient justement de décider que c'était, quant à l'aéroport de Neuville, qu'il avait toute autorité pour outrepasser les champs de compétence du Québec?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1670 Bien, le transport aérien, la réglementation, ça a toujours été de juridiction fédérale.

PAR LE COMMISSAIRE:

1675 C'est ça, mais à votre connaissance, est-ce qu'il y a eu des prohibitions ou des lettres demandant au promoteur...

PAR M. PIERRE DECELLES:

1680 Pas à ma connaissance. Pas à ma connaissance.

PAR LE COMMISSAIRE:

1685 Quand vous marquez, vous indiquez à votre rapport à la page 6 en haut, vous dites que ces derniers, en parlant des autorités de l'Aviation royale canadienne, ont soulevé de nombreuses préoccupations au printemps 2011, à votre connaissance, savez-vous si le promoteur a donné suite à ces préoccupations-là?

1690

PAR M. PIERRE DECELLES:

Moi, je suis pas – avec la Défense nationale, je sais pas s'ils ont donné suite.

1695 Ce qu'on a pu consulter comme documentation, en fait, c'est ce qu'on vous relève dedans, dans le mémoire, c'est-à-dire que les préoccupations étaient au fait d'une perte de signal, on parlait toujours des radars.

1700 Alors c'est le nombre, la quantité d'éoliennes et la disposition où est situé le parc. En deçà de quatre-vingts kilomètres (80 km), je sais pas initialement, le projet, comment il avait été présenté, comme je vous dis, je suis pas au courant de ça, mais les préoccupations qui ont été soulevées, c'est les préoccupations par rapport aux utilisations des radars principalement et des outils de navigation.

1705 Ça, on a pu consulter un document en ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1710 Mais vous êtes pas au courant des réponses?

PAR M. PIERRE DECELLES:

Non, j'ai pas eu les réponses.

1715 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Quels sont, d'après vous, les dangers à la sécurité aérienne?

PAR M. PIERRE DECELLES:

1720 Ce qu'il faut comprendre, c'est que lorsqu'on arrive dans une zone contrôlée, comme Bagotville par exemple, ce sont des trafics qui volent aux instruments principalement.

1725 Alors pour que l'espacement adéquat soit assuré entre les aéronefs, il est primordial que les contrôleurs aient un lien visuel avec le radar. C'est pour ça qu'on a ces installations-là d'ailleurs.

Le risque principal, lorsqu'il y a une perte de signal ou qu'un signal apparaît au mauvais endroit, par réfraction, bien, c'est que le contrôleur pourrait donner un espacement à ce moment-là qui pourrait être dangereux entre deux (2) aéronefs où, étant donné que ce phénomène-là est

1730 connu, on ne peut plus appliquer les règles d'espacement normal lorsqu'on est en contrôle aux instruments sous couverture radar.

1735 Donc le contrôleur et tous les autres contrôleurs qui travaillent avec ce radar-là devront appliquer des normes de séparation, comme s'il y avait pas de radar à ce moment-là. Alors c'est des délais.

Mais le danger principal, pour répondre à votre question, c'est qu'il pourrait y avoir risque d'abordage si les signaux sont mal interprétés.

1740 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est pas des pertes vraiment momentanées?

1745 **PAR M. PIERRE DECELLES:**

Ce sont des pertes permanentes. Parce qu'à partir du moment où un signal n'est pas fiable, on peut pas utiliser l'appareil.

1750 Quand on parle de transport aérien, lorsqu'il y a un système sur lequel on ne peut pas se fier, alors la façon la plus sécuritaire, c'est de dire qu'on s'en sert pas. À ce moment-là, c'est ce qui serait appliqué.

PAR LE COMMISSAIRE:

1755 Mais quand je vous parle de pertes momentanées, moi, je vous parle de pertes d'indication sur le radar. C'est-à-dire que le "blink" qu'on voit...

PAR M. PIERRE DECELLES:

1760 Il peut y avoir des pertes momentanées, sauf que l'interprétation que le contrôleur en fera, quand est-ce qu'il va savoir que c'est une perte momentanée ou que c'est une perte permanente dans ce secteur-là?

1765 Ce que vous voyez comme corridor, l'espèce d'entonnoir inversé, c'est la partie qui est occultée du radar. C'est toute la partie qui n'est pas fiable.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a des dangers pour que les éoliennes soient frappées?

1770 **PAR M. PIERRE DECELLES:**

C'est pas un problème physique. La hauteur des éoliennes par rapport au franchissement d'obstacles, à ce moment-ci, ce n'est pas l'impact principal.

1775 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Même pour ceux qui volent à vue?

1780 **PAR M. PIERRE DECELLES:**

Même pour ceux qui volent à vue.

PAR LE COMMISSAIRE:

1785 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Decelles.

1790

**REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECs
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Léo Laberge du Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1800

PAR M. LÉO LABERGE:

Bonsoir monsieur le Président.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur.

PAR M. LÉO LABERGE:

1810

J'interviens comme secrétaire, dans le fond, du Regroupement régional des zecs.

1815

C'est beaucoup plus un questionnement que l'on pose plus qu'une position par rapport au projet en cause. On n'a rien contre le projet en cause. D'ailleurs une des zecs membres du Regroupement régional a donné son aval à ce projet-là.

1820

Monsieur, nous représentons les gestionnaires des dix (10) zecs de chasse et pêche de notre région. Ces gestionnaires bénévoles ont à gérer des organismes à but non lucratif dont les mandats sont liés à la conservation et la mise en valeur de la faune, à l'accessibilité à la ressource faunique, à l'autofinancement des opérations et à la participation des usagers.

1825

D'entrée de jeu, nous tenons à signifier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le Regroupement régional des gestionnaires de zecs est en faveur du développement de la région, de son autonomie énergétique et de la création d'emplois.

1830

Cependant, nous déplorons le fait que nous n'ayons pu établir de partenariat avec Énergies Saint-Laurent, Faune Québec, Zecs Québec et MRNF, afin de financer et de produire une étude d'impact sur la grande faune selon un protocole établi par le MRNF.

1835

Par ailleurs, nous sommes surpris que la conclusion du MRNF sur les besoins d'une étude d'impact sur les originaux soit juste basée sur les études produites en Gaspésie. D'une part, ces études sont basées sur les sites d'abattage et ne reflètent en aucun cas le comportement de l'animal. D'autre part, la densité de la population d'originaux en Gaspésie dépasse largement celle présente dans le Parc des Laurentides, ce qui peut faire une énorme différence.

1840

Cela dit, le regroupement se réserve le droit de réagir à tout projet futur d'établissement de parc éolien sur ou à proximité des zones d'exploitation contrôlée.

En vous remerciant, monsieur le Président, de nous permettre de nous exprimer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Merci beaucoup. En fait, ce qui est un peu décevant quand on n'a pas de mémoire, c'est qu'on n'a pas le temps de se préparer. Je m'attendais à ce que vous parliez un peu plus longtemps pour que je puisse me faire une idée pour vous poser des questions, malheureusement je n'ai aucune question à vous poser.

Merci beaucoup.

1850 **PAR M. LÉO LABERGE:**

Merci monsieur.

1855 **DROIT DE RECTIFICATION**

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Il y a monsieur Alex Couture qui a demandé de se prévaloir du droit de rectification!

PAR M. ALEX COUTURE:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

1870 Donc oui, j'aimerais me prévaloir du droit de rectification, en deux (2) portions!

1875 Comme je le mentionnais hier, nous allons procéder à une rectification de certains faits sur les propos qui ont été tenus, les présentations, sur certains faits, et donc nous allons vous envoyer cela par écrit au cours des prochains jours.

Nous aimerions aussi procéder à une rectification ce soir par rapport aux propos, la présentation de l'Association québécoise du transport aérien.

1880 Juste pour vous dire que nous allons vous déposer également un résumé des différents échanges que nous avons eus avec les autorités de la navigation aérienne, donc je parle de NAV CANADA et de Transports Canada.

1885 Nous avons pu les consulter à deux (2) reprises, donc soit en 2008 et 2010, et nous allons vous faire la démonstration que nous avons les autorisations et des avis favorables des deux (2) entités qui sont responsables du transport aérien, soit NAV CANADA et Transports Canada.

1890 Donc je voulais juste vous dire qu'on a eu des avis favorables et aussi, on est en discussion avec la Défense nationale sur le projet, et on a des discussions avec eux depuis un certain temps. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Très bien, merci.

MOT DE LA FIN

1900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Alors voilà, nous n'avons plus de mémoire, ce qui va donc clore l'audience publique!

1905 Si vous me permettez quelques mots! J'aimerais vous rappeler que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE.

 Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

1910 Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au 19 avril.

1915 Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Rita LeBlanc, coordonnatrice de la Commission, car, à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas accepter si vous dépassez ce délai.

1920 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

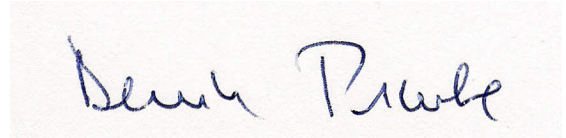
 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises depuis la première partie de l'audience publique, le 14 juillet prochain au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1925 La Commission d'enquête tient à remercier et à exprimer toute son appréciation à toutes les personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

1930 Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

Merci et bonne fin de soirée.

1935 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is placed on a light-colored rectangular background.

DENISE PROULX, s.o.

1940